

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2017-2022
Unité pastorale Paccot-Métralière - « Conservation et amélioration des bâtiments
d'alpage – Menuiseries bois extérieures »

Le « 17 MAI 2017 à 14h00 », sur convocation de Monsieur Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Elie FARINELLI
Michel BASTARD-ROSSET
Yves ANTHOINE-MILHOMME
Nathalie MORAND-AMOUDRY
Jean-Marc NICOLLIN

Assistaient également :

Fabienne GROSJEAN, Responsable Unité Eau Service Environnement
Guillaume CHANDELLIER, DGS Filière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Georges FASTIER, Comptable public Annecy le Vieux
Avait donné pouvoir :
Éric CROSETI à Michel BASTARD-ROSSET

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire le projet de conservation du chalet d'alpage de Chez Paccot sur l'unité pastorale Paccot-Métralière. Les travaux consisteront en la rénovation de l'ensemble des menuiseries bois extérieures.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses est estimé à **10 668,20 euros TTC, assistance comprise.**

Monsieur le Président rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Schéma des Espaces Naturels Sensibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|--|-------------------|
| • Subvention Conseil Départemental de la Haute Savoie sollicitée | 6 400,00 € |
| • Autofinancement restant à la charge de l'AFP | 4 268,20 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 10 668,20 euros TTC.
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à commencer les travaux dans l'année suivant l'arrêté de subvention et à les achever dans les trois ans.
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P. AFP des GLIERES

Christian ANSELME

Le Président

Christian ANSELME